

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 13 novembre 2018

N° 2018-110

Référence écriture délib :
PC/CSa/CS

Nombre de membres en exercice :
64
Qui ont pris part à la délibération :
50
Dont 4 procurations
Votes pour : 50
Vote(s) contre : 0
Abstention(s) : 0
Date de la convocation :
5 novembre 2018

L'an deux mille dix-huit, le 13 novembre, à 18h00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Terminus à Arreau, sous la Présidence de M. CARRERE

Présents votants (46) : TARDOS Jean, TREY Jean-Claude, BUERBA Jean-Pierre, CARRERE Philippe, DESMARAIS Nadine, MUR Raymond, ESTRADE Pierre, DUBARRY Jean-Bertrand, BORDE Michel, MALERE Hélène, ROTGE Gilbert, DESCOUENS Bernard, PAUCIS Jean, ANGLADE Jean-Louis, GAILHARD Christophe, BESSONE Michel, BECH Jean-Pierre, FINES Frédéric, FAUGERE Bernard, GALAUP Dominique, CASTET Bertrand, RICARD Louis, RODRIGUEZ Marie-Josée, CARTAN Olivier, MUR François, CHAZOTTES Michel, PETIT Maurice, RIVIERE Alain, DUBERNARD Alain, BRUNET André, PRUGENT-LERE Fernande, LACAZE Noël, BERTRANUC Evelyne, TOUCOUERE Dominique, ROBIN Isabelle, ACCHINI Nicole, BRUN Didier, AUTHENAC Philippe, BAZERQUE Albert, FORGUE Pierre, MIR André, POME Maryse, ROCA Jacques, FOURTINE Didier, BEYRIE Maryse, ISOART Jean-Michel.

Présents non votant : DUPOUY Marie-France, SERMET André, TOUCOUERE Laurent, LAIREZ Céline

Titulaires absents non représentés (14) : MOUNIQ Jean, CHATILLON Frédéric, GISTAU Patrick, CARROT Jean-Michel, SAINT-PASTEUR Marcel, CONSTANTIN Luce, SOLANA Michel, VIDALON Patricia, GAY Eric, ROCHER Jacques, PENE Roland, PUJOLLE Bernard, FOURCADE Dominique, VILLEGA Serge

Procurations (4) : VIDAL Thierry à TREY Jean-Claude
DELCASSO Maryse à DESMARAIS Nadine
MIR Jean-Henri à MIR André
NARS Aline à POME Maryse

OBJET : Comité de pilotage
PLUi

M. André BRUNET a été nommé secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire peut délibérer.

Monsieur le Président rappelle les modalités de collaboration entre les communes définies dans la délibération de prise d'acte du PLUi valant SCoT des vallées d'Aure et du Louron en date du 25 janvier 2017 :

❖ Pour assurer l'information de chaque commune :

- Organisation d'une ou plusieurs réunions d'information et de réflexion associant l'ensemble des élus municipaux du territoire sur des points généraux ou particuliers du PLUi.
- Création d'un comité de pilotage du PLUi, avec une représentativité de chaque commune (maire + élus titulaire et suppléant). Ce COPIL se réunit autant que de besoin. Il pilote l'ensemble de la démarche et suit les études de diagnostic, l'évaluation environnementale, le travail de définition du projet de territoire (PADD) et des orientations d'aménagement et de programmation (OAP). Le COPIL définit la stratégie, les objectifs et les orientations du PLUi et les propose à l'arbitrage de la conférence intercommunale des maires puis à la validation du conseil communautaire. Différents partenaires ou personnes publiques pourront être associés lors de comités de pilotage élargis, selon les thématiques abordées. Les représentants des communes au sein du COPIL informeront régulièrement leur conseil municipal des travaux et de l'avancée de la procédure.
- Information du conseil communautaire : au moins une fois par an, le conseil communautaire tiendra un débat sur la politique locale de l'urbanisme.

❖ Pour co-construire le projet :

- Conférence des maires : elle se réunit sur demande du président et à minima deux fois : avant le vote sur la définition des modalités de concertation communes-CC et avant le vote de l'approbation du PLUi (avec les avis des Personnes Publiques Associées, les observations du public et le rapport du commissaire enquêteur).
- Conseil communautaire qui :
 - Prescrit le PLUi et les modalités de concertation,
 - Débat sur le PADD,
 - Débat sur l'opportunité de créer des plans de secteur,
 - Arrête le projet du PLUi avant enquête publique,
 - Approuve le PLUi.Par ailleurs, une fois par an, le conseil débat sur la politique locale de l'urbanisme.
- Conseils municipaux :
 - Débat sur le PADD.
 - Avis sur les Orientations d'Aménagement et de Programmation (qui seront présentés à la conférence des maires).
- Groupes de travail thématiques ou géographiques, ouverts à l'ensemble des élus pour alimenter la réflexion sur le PADD et sur les OAP.
- Réunion de travail au sein de chaque commune ou par groupes de communes pour travailler sur les OAP ainsi que sur le règlement et le plan de zonage. Chaque commune choisit librement le format (commission, groupes de travail, conseil municipal...). Présence éventuelle du président de la CCAL ou son représentant.

❖ Pour le suivi technique du PLUi :

- Comité technique (techniciens communaux, intercommunaux, élus référents) qui coordonne les travaux des bureaux d'études, organise le déroulement de la procédure et définit le dispositif d'élaboration et de mise en œuvre du PLUi.

Au regard des modalités de collaboration précitées, il apparaît opportun de créer le comité de pilotage. Dans cet objectif, le Président propose que le comité de pilotage soit composé du maire, du premier adjoint et d'un second adjoint dans l'ordre du tableau des 47 communes du territoire.

Il propose que le comité de pilotage exerce les missions qui lui ont été dévolues dans le cadre des modalités de collaboration fixées dans la délibération du 25 janvier 2017 précitée.

Monsieur le Président invite les membres du conseil communautaire à approuver cette proposition.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil communautaire :

- Approuve cette proposition ;
- Mandate Monsieur le Président pour entreprendre toutes démarches et signer toutes pièces nécessaires au bon aboutissement de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Le Président

Philippe CARRERE

COMMUNAUTE DE COMMUNES AURE LOURON
Château de Ségure
Philippe CARRERE